

GUIDE DE ROUTE



COUPE DE FRANCE N2
25^{ème} Tour du Périgord. Sarlat

Épreuve en circuit

29 août 2021 – Nouvelle-Aquitaine

COUPE DE FRANCE N2

25^{ème} TOUR DU PERIGORD - SARLAT

COMPÉTITION

Engagements & Règlements	3
Permanence & Lieu pratiques	4
Hébergement & Restauration	5
Avant et Après course	6
Prix & Protocoles	7
Plan du circuit	8
Itinéraire horaire	11
Profil de l'épreuve	13

INFOS PRATIQUES

Dispositif de secours	14
Contacts	15
Partenaires	16

ANNEXE

Règlementation Coupe de France – Cf règlement particulier (document qui fait foi)	
Plaquettes Maillots saison 2021 équipes N2	20

**REGLEMENT PARTICULIER 25ème TOUR DU PERIGORD 29 août 2021
FINALE DE LA COUPE DE FRANCE de Nationale 2
Site SARLAT LA CANEDA**

Article 1. Organisation

L'organisation du 25ème Tour du Périgord est assurée par le **VELO-CLUB MONPAZIEROIS**, avec la participation de la Municipalité de SARLAT.

Article 2. Type d'épreuve

L'épreuve est inscrite au calendrier fédéral, Elite Nationale, **classe 3.55. Elle est support de la 4ème manche de la Coupe de France de N2 selon le règlement Coupe de France 2021 publié par la FFC et sera la finale.** Elle se déroule sur un circuit de 13,520 km à couvrir 11 fois soit 148,720 km. Parcours fléché sigle TP. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la distance en cas de force majeure, en accord avec le collègue des arbitres.

Article 3. Participation

Epreuve obligatoire pour tous les clubs labellisés N2, 3 équipes peuvent être invitées*, voir règlement FFC coupes de France N1/N2/N3 2021.

Les clubs devront adresser OBLIGATOIREMENT leurs engagements J-6 avant le début de l'épreuve par internet (outil CycleWeb) site de la FFC. Cela concerne la liste des 6 titulaires et des 3 remplaçants maximum.

Les modifications de la liste des engagés (titulaires et remplaçants) pourront intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve avec l'outil Cycle Web.

Par principe, tout coureur, non inscrit sur la liste des titulaires/ou des remplaçants, ne pourra prendre part à l'épreuve.

Tous les cas particuliers (et notamment les chutes/blessures entre la date de réalisation des engagements et le déroulement de l'épreuve), se situant en dehors de la liste des engagés des 6 titulaires et des 3 remplaçants, seront traités par le Président du Jury de l'épreuve en accord avec la FFC.

Ces cas particuliers devront obligatoirement faire l'objet d'une présentation d'un certificat médical dûment signé.

Composition des équipes : 6 coureurs de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie dont 2 coureurs français au minimum.

(*) : Equipes invitées ; voir Article 3 du règlement de la Coupe de France N1/N2/N3 2021.

Renseignements informations :

Jean-Louis Gauthier VELO-CLUB MONPAZIEROIS, la Douelle 24540 MONPAZIER.
Mail : gjl@wanadoo.fr **Tél : 06.85.11.58.76 ou Jean-Marie Delmon vice-président délégué 06.86.15.81.48.**

Article 4. Permanence

La permanence de départ se tiendra le 29 août de 9h00 à 11h Chapiteau Place Pasteur à Sarlat la Canéda, rue du Général Leclerc. La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes et coureurs s'effectueront à cette même permanence. **Une caution de 60 € sera demandée pour les dossards, plaques de cadre et transpondeurs fournis par la société STS. Les dossards ne devront pas être pliés, les plaques de cadre ne devront pas être coupées.**

La réunion des directeurs sportifs organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement de la FFC en présence des membres du collège des commissaires est fixé à **11h10 permanence Chapiteau Place Pasteur.**

Article 5. Opération de départ

Le quartier où devront stationner les véhicules des équipes et coureurs est située à l'arrière du parking Place Pasteur. **Ne pas garer les véhicules techniques ... de manière fantaisiste. Prière de respecter les lieux. Les camions atelier seront garés place de la Grande Rigaudie 200 mètres après la place Pasteur.**

La signature des coureurs et la présentation des équipes se fera au podium sonorisation MDS ligne d'arrivée à partir de 11h45. Appel des coureurs à 12h50 Place Pasteur. Tous les véhicules techniques devront se trouver à 13h, par ordre au panneau 300 mètres, au niveau de la dérivation d'arrivée. Aucun véhicule prenant le convoi en route ne sera toléré. Le départ est prévu à 13 h place Pasteur.

Article 6. Radio Tour

Toutes les parties prenantes de l'organisation seront munies d'émetteurs-récepteurs ou de récepteurs Fréquence 157.4875 fournis par le prestataire MDS. Ils seront distribués place Pasteur. Ces appareils devront être remis immédiatement après l'arrivée au responsable stationné au même endroit.

Article 7. Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par 2 véhicules neutres et une moto. Tout dépannage se fera à l'arrêt sur le côté droit (aux concurrents de prendre leurs dispositions). Paires de roues à fournir par les équipes pour équiper ces véhicules.

Article 8. Incidents dans les derniers kilomètres

Conformément à l'article 2.6.027 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres, ne sont pas applicables à l'épreuve.

Article 9. Ravitaillement

La zone prévue par l'organisation sera délimitée en accord avec le collège des arbitres lors de la réunion des DS.

Article 10. Dérivation

Une dérivation obligatoire est mise en place pour les véhicules des directeurs sportifs, les motos, véhicules suiveurs, 300 mètres à droite avant la ligne d'arrivée. Seuls sont autorisés à franchir la ligne d'arrivée les véhicules suivants : Direction de l'organisation, Commissaires, Médecin officiel, (article 2.3.6 du règlement).

Article 11. Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8 % du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le collège des commissaires, en consultation avec l'organisateur.
Tout coureur isolé, pointé à plus de 5 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course

Article 12. Classements, prix, trophées

Les classements suivants seront établis :
Un classement individuel.

La dotation de l'épreuve conformément au barème FFC s'élève à 1220 € entre les 20 premiers coureurs du classement officiel.

Un classement des points chauds 107 €/3.

Etabli par l'addition des points obtenus au 1er, 3ème, 5ème, 7ème, 9ème tour sur la ligne d'arrivée.

La cotation des points : 5-3-2-1 points, respectivement du 1^{er} au 4^{ème} coureur classé. En cas d'égalité de points, il sera tenu compte du plus grand nombre de 1ères places puis de 2èmes places. En cas de nouvelle égalité, ce sera la place à l'arrivée qui départagera les coureurs ex-aequo.

Un classement du MG 107 €/3 au sommet de la côte de la Croix d'Allon même principe. 2ème, 4ème, 6ème, 8ème, 10^{ème} tour.

En cas d'égalité de points, même principe que pour le classement des points chauds.
Trophée au plus combatif.

Trophée au vainqueur du Km 24.

Trophée au lauréat du prix de l'éco-citoyenneté. Ces trophées seront décernés par un jury qui sera composé lors de la permanence.

L'équipe leader de la coupe de France.

Des primes pourront être mises en compétition. Les prix et classements annexes seront versés par la FFC.

Article 13. Contrôle médical

Le règlement antidopage de la FFC, s'applique intégralement à la présente épreuve. Les locaux prévus pour les prélèvements (contrôle antidopage) se situeront Place Pasteur.

Article 14. Protocole

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole en tenue de compétition dans un délai de 10 minutes après l'arrivée :

Les trois premiers de l'épreuve. Le 1^{er} du classement général des points chauds. Le 1^{er} du classement général du meilleur grimpeur. Le plus combatif. Le lauréat du Km 24 et le lauréat du trophée de l'éco-citoyenneté. L'équipe victorieuse de la Coupe de France, si les conditions sanitaires le permettent.

En cas d'attente trop longue, la pénalité en vigueur sera appliquée et l'organisateur se réserve le droit de garder les dotations concernées.

Article 15. Pénalités

Le barème de pénalités de la FFC est seul applicable.

Article 16. Sécurité

Les motocyclistes de la gendarmerie nationale, les motards civils licenciés à la FFC et les signaleurs sont chargés de la sécurité.

La Protection civile avec véhicule sanitaire, un médecin, un véhicule balai, suivront la course dans son intégralité, en relais avec le centre de secours Sapeurs-Pompiers de Sarlat.

Pour les secours en cas d'urgence contacter : Hôpital de Sarlat : 05.53.31.75.75. Portable composer le 112.

Article 17. Eco responsabilité :

Cette épreuve est placée sous le signe de l'éco responsabilité : utilisation de papier recyclable, **mise en place d'une zone de déchets** sur le parcours qui sera délimitée par des panneaux adéquats.



Présence de trois véhicules hybrides pour le transport des arbitres, formation à l'éco-conduite des chauffeurs etc.

Article 18. Pass sanitaire :

A la suite de la publication de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 et du Décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 venant modifier le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021, des dispositions ont été prises quant aux conditions d'organisation des événements sportifs et à l'accès aux équipements, de type ERP ou sur la voie publique.

Ainsi à compter du 9 août 2021, les dernières mesures sanitaires déclinées pour le sport cycliste amateur sont :

Pour les compétitions et manifestations soumises à déclaration ou autorisation

Dans l'espace public et la voie publique

- Le pass sanitaire est **obligatoire** à partir du 1^{er} participant.
- Le pass sanitaire est également **obligatoire** pour les encadrants des participants.

Donc, les participants (coureurs) et les encadrants (Directeurs Sportif, Mécaniciens) **devront justifier OBLIGATOIREMENT de leur pass sanitaire auprès du collègue arbitral lors de la permanence.**

Le pass sanitaire est constitué soit :

- D'un certificat de vaccination complet valide 7 jours après la dernière injection, ou 28 jours après l'administration d'une dose pour le vaccin « Janssen ».
- Ou d'un test RT-PCR, un test antigénique ou un autotest réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé, négatif datant de moins de 72 heures.
- Ou d'un test PCR ou antigénique positif datant de moins de 6 mois (et de plus de 11 jours) attestant que la personne a déjà développé la maladie et qu'elle est donc naturellement immunisée.

Les personnes peuvent présenter leur pass sanitaire soit sur leur téléphone, avec l'application « TousAntiCovid », soit au format papier, avec l'attestation qui leur a été remise après leur vaccination ou leur dépistage.

ENGAGEMENTS

Participation

Selon l'article 3 du règlement Route Coupe de France des clubs, la Coupe de France des Clubs N2 2021 est réservée exclusivement aux clubs de Nationale 2.

Sujet – Wilds Cards : Les organisateurs retenus en Coupe de France N2 et N3 auront la possibilité d'inviter des équipes, sur la base de 3 Wilds Cards maximum.

Dans ce cas*, l'organisateur devra obtenir l'autorisation de la Commission Nationale Route après lui avoir fait connaître l'identité des équipes 15 jours avant l'épreuve au plus tard.

La Commission Nationale Route dispose d'un délai de 8 jours (après la réception de la demande) pour transmettre la réponse positive ou négative.

Les équipes concernées ne pourront pas être d'un niveau supérieur à l'épreuve.

***Cas des équipes participantes – dans la limite de 3 structures maximum :**

- Sélection départementale ou régionale (ne faisant pas appel à des coureurs appartenant à des structures de niveau supérieur).

- Equipe mixte (ne faisant pas appel à des coureurs appartenant à des structures de niveau supérieur ou des clubs appartenant à une entente déjà constituée).

Les structures N ne peuvent pas être concernées par les Wilds Cards.

Composition des équipes

Selon l'article 4 du règlement Route Coupe de France des clubs, l'épreuve se dispute par **équipes de 6 coureurs de 1ère catégorie ou 2^{ème} catégorie dont deux coureurs français au minimum**.

Toute participation avec une **équipe incomplète** entraînera systématiquement une pénalité de 15 points par coureur absent.

Toutefois, à **moins de quatre coureurs**, l'équipe se verra refuser le départ. Il est bien entendu qu'une équipe de Nationale 1 dans l'impossibilité d'aligner quatre coureurs au départ ou absence au départ, se verra attribuer une pénalité de 90 points (15 points multipliés par 6 coureurs).

Un coureur intégrant le club **après le 1er mars 2021**, date de délivrance de la licence, de la double appartenance et/ou de l'attestation d'appartenance, ne pourra pas participer à la Coupe de France des Clubs.

Toute **infraction** entraînera la mise hors course de l'équipe pour l'épreuve considérée et la suppression des points acquis par tous les coureurs de l'équipe. Les points ainsi perdus ne pourront en aucun cas être attribués à d'autres coureurs.

ARBITRES

Collège des arbitres

Président du Jury : NOUHAUD Yves

Commissaire 1 : TIFFON Didier

Commissaire 2 : ROUSSEAU Olivier

Juge Arrivée : TEXIER Patrick

Commissaire Moto 1 : BROUSTAUT Carine

Commissaire Moto 2 : SIMONNET Aurélie

Voiture Balai : Arbitre Club

Type d'épreuve

L'épreuve compte pour la quatrième manche de la **Coupe de France des Clubs N2 2021**. Elle est inscrite au calendrier FFC.

Selon l'article 8 du règlement Route Coupe de France des clubs N2, l'épreuve sert de support au classement de la Coupe de France des Clubs N2 et sera la finale.

Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle antidopage a lieu à :

Camping-car Place Pasteur

Radio-tour

L'information course sera assurée par la société **MDS** Les informations courses sont émises sur les fréquences 157.550 mhz

PERMANENCE

Lieu & horaires d'ouverture

Les **permanences du départ et d'arrivée** se tiendront comme suit :

Place Pasteur :

9h à 11 h Permanence

11 h 15 réunion DS

12h Présentation et signature car podium

12h50 – Appel des concurrents

13h Départ

FEUILLE DE DÉPART

Présentation des équipes

Les coureurs devront signer la feuille de départ le

Le dimanche 29 août

Podium

De 12h à 12h50

DÉPART REEL

Avenue Général Leclerc

FLECHAGE sigle TP

APRÈS-COURSE

Délais d'arrivée

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit :

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement FFC, le Collège des Commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

GRILLE DE PRIX ET PROTOCOLE

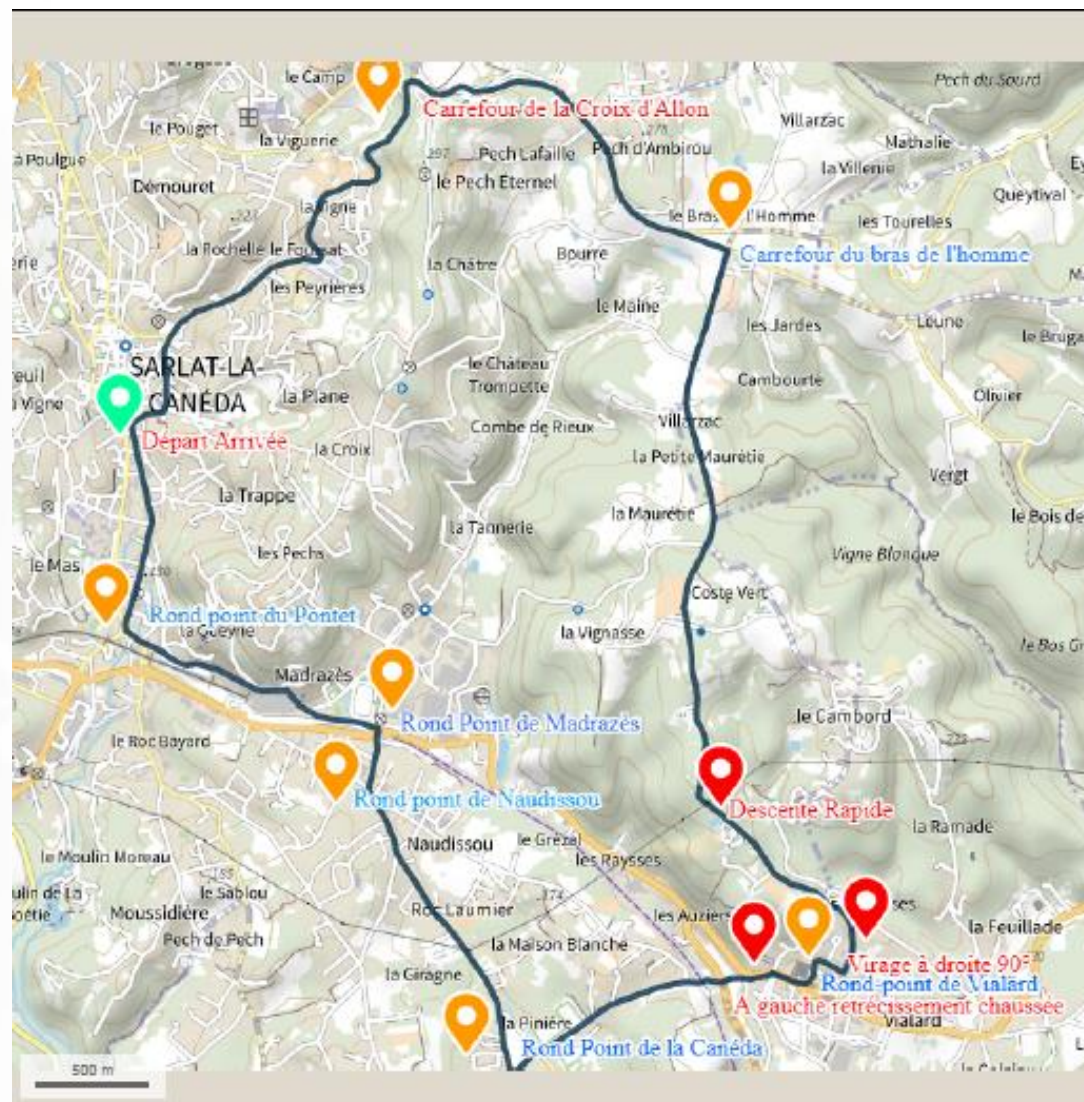
GRILLE DE PRIX
1220 € /20

1^{er} 246 €
2^{ème} 183 €
3^{ème} 146 €
4^{ème} 122 €
5^{ème} 98 €
6^{ème} 85 €
7^{ème} 67 €
8^{ème} 55 €
9^{ème} 37 €
10^{ème} 24 €
11^{ème} 21€
12^{ème} 20 €
13^{ème} 18 €
14^{ème} 17 €
15^{ème} 15 €
16^{ème} 14€
17^{ème} 14 €
18^{ème} 14 €
19^{ème} 12€
20^{ème} 12€

CLASSEMENT MS et MG
107 € /3

1^{er} 54 €
2^{ème} 24 €
3^{ème} 19 €

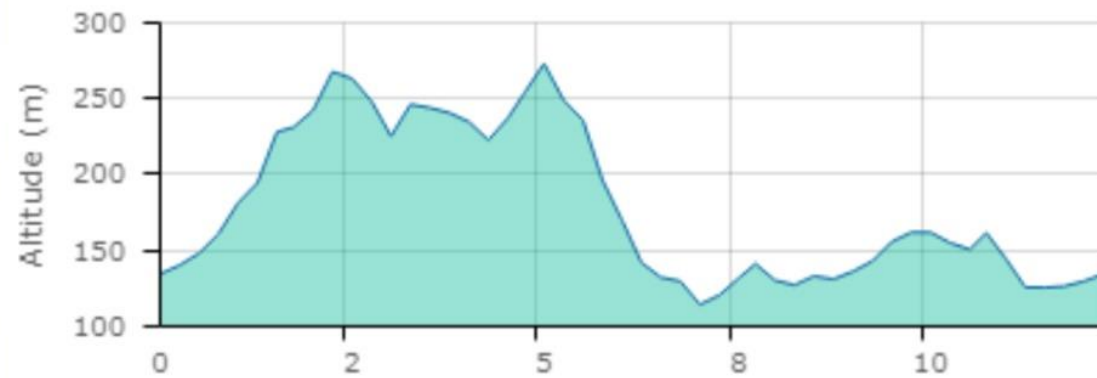




Circuit de 13,520 km– 11 tours soit 148,720kms



PROFIL ALTIMÉTRIQUE



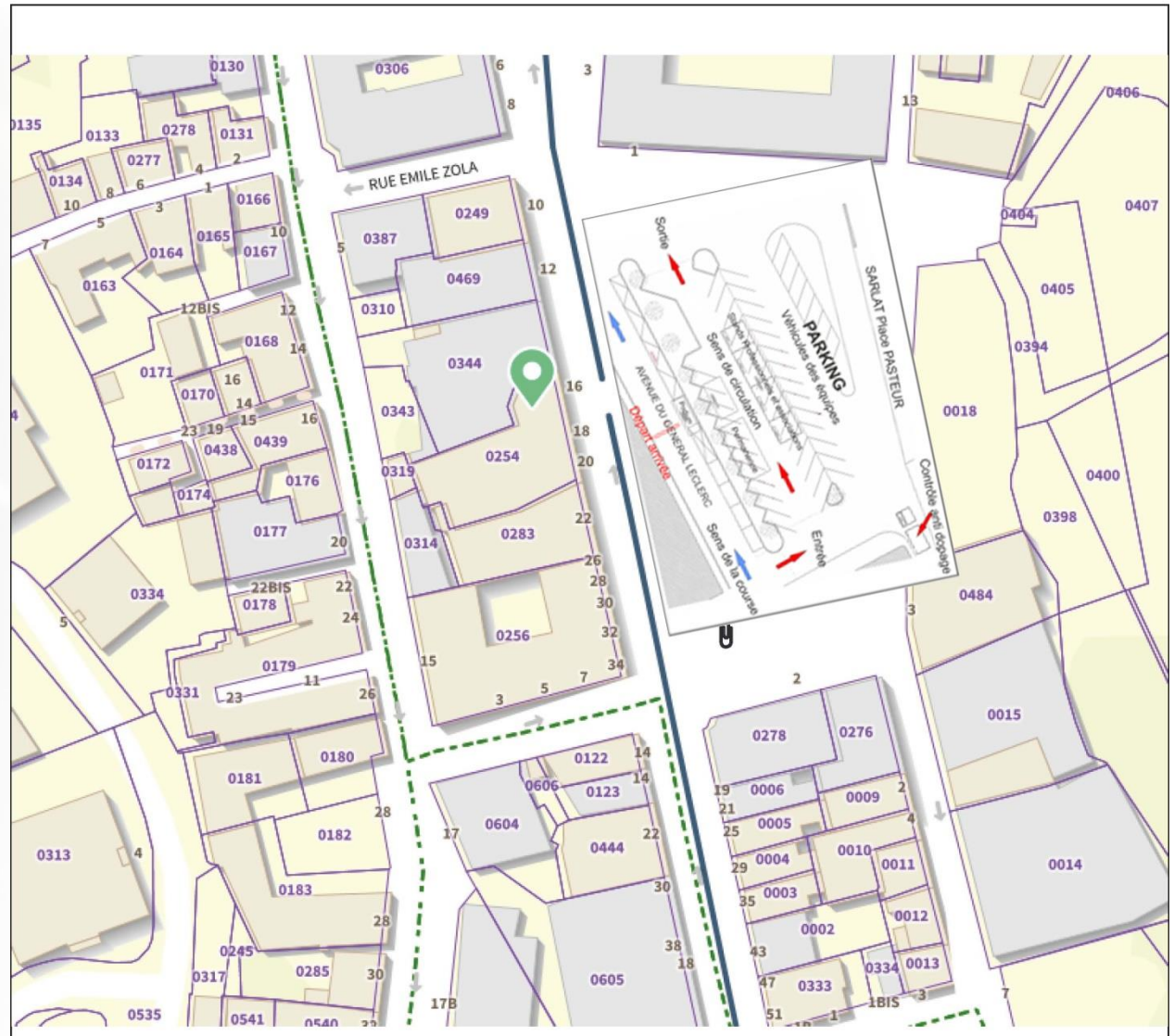
Distance: 13.520km
Dénivelé positif: 245m - Dénivelé négatif -246m
Pente moyenne : 4% - pente max :14%

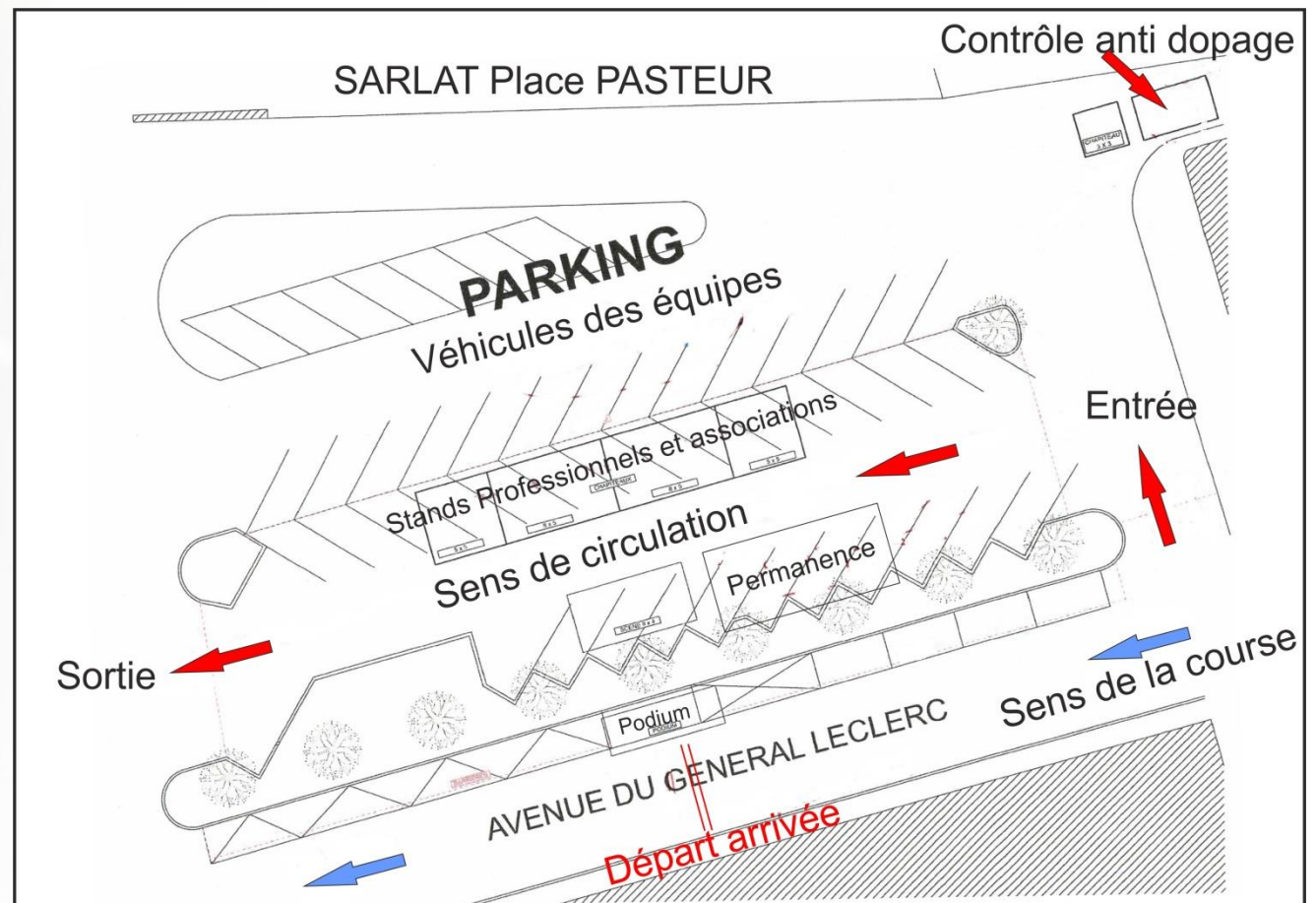


circuit sur garmin connect <https://connect.garmin.com/modern/course/64384099>




Emplacements réservés service







		Dordogne PÉRIGORD		FÉDÉRATION FRANÇAISE CYCLISME		Nouvelle-Aquitaine			
SARLAT Finale de la Coupe de France DN2									
Challenge	Km	reste	moy 42Km/h	40 Km/h	38 Km/h	36Km/h	35 Km/h		
	SARLAT	0	148,5						
	Carrefour croix d'Allon	2,5	146	01:03	1:03	1:03	1:04	1:04	
	Vialard	8,5	140	01:12	1:12	1:13	1:14	1:14	
	Madrazès	11,3	137,2	01:16	1:16	1:17	1:18	1:19	
M.S	1er passage	13,5	135	01:19	1:20	1:21	1:22	1:23	
	Carrefour croix d'Allon	16	132,5	01:22	1:24	1:25	1:26	1:27	
	Vialard	22	126,5	01:31	1:33	1:34	1:36	1:37	
	Madrazès	24,8	123,7	01:35	1:37	1:39	1:41	1:42	
M.G	2ème passage	27	121,5	01:38	1:40	1:42	1:45	1:46	
	Carrefour croix d'Allon	29,5	119	01:42	1:44	1:46	1:49	1:50	
	Vialard	35,5	113	01:50	1:53	1:56	1:59	2:00	
	Madrazès	38,3	110,2	01:54	1:57	2:00	2:03	2:05	
M.S	3ème passage	40,5	108	01:57	2:00	2:03	2:07	2:09	
	Carrefour croix d'Allon	42,5	106	02:00	2:03	2:07	2:10	2:12	
	Vialard	49	99,5	02:10	2:13	2:17	2:21	2:24	
	Madrazès	51,8	96,7	02:14	2:17	2:21	2:26	2:28	
M.G	4ème passage	54	94,5	02:17	2:21	2:25	2:30	2:32	
	Carrefour croix d'Allon	56,5	92	02:20	2:24	2:29	2:34	2:36	
	Vialard	62,5	86	02:29	2:33	2:38	2:44	2:47	
	Madrazès	65,3	83,2	02:33	2:37	2:43	2:48	2:51	
M.S	5ème passage	67,5	81	02:36	2:41	2:46	2:52	2:55	
	Carrefour croix d'Allon	70	78,5	02:40	2:45	2:50	2:56	3:00	
	Vialard	76	72,5	02:48	2:54	3:00	3:06	3:10	
	Madrazès	78,8	69,7	02:52	2:58	3:04	3:11	3:15	
M.G	6ème passage	81	67,5	02:55	3:01	3:07	3:15	3:18	
	Carrefour croix d'Allon	83,5	65	02:59	3:05	3:11	3:19	3:23	
	Vialard	89,5	59	03:07	3:14	3:21	3:29	3:33	
	Madrazès	92,3	56,2	03:11	3:18	3:25	3:33	3:38	
M.S	7ème Passage	94,5	54	03:15	3:21	3:29	3:37	3:42	
	Carrefour croix d'Allon	97	51,5	03:18	3:25	3:33	3:41	3:46	
	Vialard	103	45,5	03:27	3:34	3:42	3:51	3:56	
	Madrazès	105,8	42,7	03:31	3:38	3:47	3:56	4:01	
M.G	8ème passage	108	40,5	03:34	3:42	3:50	4:00	4:05	
	Carrefour croix d'Allon	110,5	38	03:37	3:45	3:54	4:04	4:09	
	Vialard	116,5	32	03:46	3:54	4:03	4:14	4:19	
	Madrazès	119,3	29,2	03:50	3:58	4:08	4:18	4:24	
M.S	9ème passage	121,5	27	03:53	4:02	4:11	4:22	4:28	
	Carrefour croix d'Allon	124	24,5	03:57	4:06	4:15	4:26	4:32	
	Vialard	130	18,5	04:05	4:15	4:25	4:36	4:42	
	Madrazès	133,8	14,7	04:11	4:20	4:31	4:43	4:49	
M.G	10ème passage	135	13,5	04:12	4:22	4:33	4:45	4:51	
	Carrefour croix d'Allon	137,5	11	04:16	4:26	4:37	4:49	4:55	
	Vialard	143,5	5	04:25	4:35	4:46	4:59	5:06	
	Madrazès	146,3	2,2	04:29	4:39	4:51	5:03	5:10	
	Arrivée Sarlat	148,5	0	04:32	4:42	4:54	5:07	5:14	



Classement de la 2e manche :

1. TEAM SPRINTER NICE MÉTROPOLE 42 pts
2. PARIS CYCLISTE OLYMPIQUE 41
3. CR4C ROANNE 27
4. CYCLO CLUB PERIGUEUX DORDOGNE 17
5. VCU SCHWENHEIM 17
6. VC CORBAS 15
7. UNION VELOCIPEDIQUE DE LIMOGES-TEAM U 87 14
8. LES SABLES VENDEE CYCLISME 11
9. VCA ST QUENTIN 10
10. TEAM MACADAM'S COWBOYS 8
11. US STE AUSTREBERTHE PAVILLY BARENTIN 6
12. TEAM BRICQUEBEC COTENTIN 5
13. ORLEANS LOIRET CYCLISME 4
14. C'CHARTRES CYCLISME 2

Classement général de la Coupe de France N2 :

1. PARIS CYCLISTE OLYMPIQUE 127 pts
2. TEAM SPRINTER NICE MÉTROPOLE 89
3. TEAM ELITE RESTAURATION-LOUAULT 89 80
4. LES SABLES VENDEE CYCLISME 78
5. CR4C ROANNE 75
6. CYCLO CLUB PERIGUEUX DORDOGNE 65
7. TEAM MACADAM'S COWBOYS 63
8. VC CORBAS 54
9. US STE AUSTREBERTHE PAVILLY BARENTIN 38
10. TEAM LMP-LA ROCHE SUR YON VENDEE CYCLISME 37
11. ORLEANS LOIRET CYCLISME 36
12. UNION CYCLISTE CHOLET 49 33
13. UNION VELOCIPEDIQUE DE LIMOGES-TEAM U 87 27
14. VCU SCHWENHEIM 17
15. TEAM BRICQUEBEC COTENTIN 16
16. VC LA POMME MARSEILLE 13
17. C'CHARTRES CYCLISME 5
18. VCA ST QUENTIN 4
19. TEAM MARTIGUES SC-PAYDEN&RYGEL 0
20. VELO SPORT VALLETAIS 0



ORGANISATEURS

VELO CLUB MONPAZIEROIS
Tour du Périgord

Jean-Louis GAUTHIER
Président
Tél : 06 85 11 58 76
E-mail : gjl@wanadoo.fr

Sécurité :
Jacques RAVILLON
06 37 69 75 08

Ville de Sarlat
Régis GAUSSINEL
Tél : 06 82 84 86 34

FÉDÉRATION

Fédération française cyclisme

FOUREZ Alexandre
Coordinateur Route FFC
Tél : +33 (0)6.99.15.94.21
E-mail : a.fourez@ffc.fr

RÉFÉRENTS SECOURS

Service médical

Le service médical sera suivi par le Docteur
LEGENDRE 05 53 30 86 00

Une ambulance de la Protection Civile assurera
l'accompagnement de l'épreuve pour une
éventuelle intervention et évacuation vers l'hôpital
le plus proche si nécessaire après avis du médecin.
06 07 01 76 59

Urgences

- ▶ CENTRE HOSPITALIER DE SARLAT :
- ▶ 05 53 31 75 75





COORDINATEUR ROUTE

Alexandre FOUREZ

a.fourez@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.35 / +33 (0)6.99.15.94.21

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>